

**MORRIS**  
LONGINES  
TAVANNES  
HORLOGERIE DE PRÉCISION  
29, Bld. Saad Zaghloul  
Tél. 21578 R. C. 20245

UN POUR TOUS TOUS POUR UN  
**JOURNAL SUISSE D'EGYPTE**  
ET DU **PROCHE-ORIENT** d'Egypte de Syrie et de Palestine  
Organe Officiel des Sociétés Suisses

REDICTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION :  
ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
22, Rue Kasr El Nil — Téléphone No. 40938

**HOROVITZ**  
JOAILLIER  
26 RUE GHERIF PACHA  
ALEXANDRIE  
MAISON DE CONFIANCE  
EXCLUSIVITE  
DES MEILLEURES MARQUES  
DE MONTRES SUISSES

CHRONIQUE NATIONALE

**Le rationnement du pain et du lait et l'opinion publique**



La semaine dernière on nous a annoncé un peu brusquement un nouveau rationnement, celui du pain et du lait.

Si l'on en juge par les réactions de la Presse, il faut bien constater que l'opinion publique a accueilli ces nouvelles restrictions avec un calme dont elle n'avait pas toujours fait preuve dans de précédentes occasions.

On ne trouve pas dans les journaux ces innombrables lettres de lecteurs qui critiquent le principe ou tel ou tel détail du système adopté.

On pourrait même en conclure à une indifférence ou même à une certaine apathie de la part du public.

Il semble bien que les consommateurs se sont montrés plus disciplinés qu'à l'ordinaire. C'est la première fois qu'un rationnement a été annoncé à l'avance et que nous n'avons pas été placés d'un moment à l'autre devant un fait accompli.

Sauf quelques rares exceptions, il ne semble pas qu'on ait cédé à des achats inconsidérés. Remarquons que cela est bien plus difficile pour le lait et le pain que pour d'autres denrées alimentaires.

Si ce rationnement nous a été annoncé dix jours avant son entrée en vigueur, il ne faut pas conclure par là que les autorités de l'économie de guerre ont voulu témoigner de leur confiance en la discipline du consommateur. Elles avaient pris toutes leurs dispositions pour éviter l'accaparement. Mais alors que le secret avait été bien gardé, il s'est trouvé quelqu'un pour le révéler de façon tout à fait intempestive.

Tous les journaux devaient recevoir au dernier moment un avis et des textes explicatifs devaient être distribués dans toutes les boîtes aux lettres au jour même de l'entrée en vigueur du rationnement.

Dans deux communes il s'est trouvé un employé postal pour faire sauter les cachets. Quelques heures plus tard, les tracts étaient distribués et la population de ces deux communes était renseignée.

Sans cette erreur, nous ne saurions encore rien aujourd'hui.

Pour en venir à ces mesures de rationnement, on peut s'étonner à bon droit qu'elles n'aient pas été plus mal accueillies.

Depuis que l'on ne peut plus se procurer librement d'autres denrées, soit parce qu'elles sont trop rares ou parce qu'elles sont trop chères, le pain et le lait représentent pour les milieux modestes de la population, un article de compensation, très apprécié.

En dépit de quelques légères augmentations, ces articles restaient relativement bon marché. Leur prix n'avait pas été majoré dans la même proportion que celui d'autres marchandises de première nécessité.

Il y avait là une possibilité de remédier de façon intéressante à la pénurie d'autres denrées alimentaires. C'est d'ailleurs exactement la raison pour laquelle les autorités ont tant tardé à rationner le pain. Elles ne pouvaient s'y décider parce qu'elles connaissaient le rôle qu'il joue dans la plupart des ménages, surtout dans les plus modestes.

Mercredi dernier, le Conseil national qui le déficit de 30 millions était entièrement remboursé et qu'une dizaine de millions pouvaient être répartis entre la Confédération et les cantons et que l'on pouvait constituer de plus une réserve de 2 millions.

Faut-il en conclure par là que cette administration est définitivement assainie. Ce serait aller vite en besogne.

Elle a été servie par les circonstances: nos fruits se vendent mieux depuis que la concurrence étrangère est pratiquement éliminée. Mais on peut se demander aussi ce qui se passera quand les frontières s'ouvriront de nouveau. C'est là le point d'interrogation qu'il faut se poser.

On doit espérer que l'on n'en reviendra pas à la situation antérieure, à cette distillation aussi néfaste que peu productive. La Suisse a perdu aujourd'hui un record dont elle n'avait pas lieu de s'enorgueillir.

Pierre Béguin

LETTRE DE SUISSE

LETTRES PARLEMENTAIRES

Prenant la parole à Zurich vendredi 16 octobre, lors d'une assemblée de la Fédération suisse des travailleurs des sociétés de transports et d'alimentation, M. de Steiger, Conseiller fédéral a parlé de la situation de notre pays et des multiples difficultés auxquelles doivent, jour après jour, faire face les dirigeants de notre pays.

Il est revenu sur la question si douloureuse des réfugiés. A ce propos, M. de Steiger a donné les explications qu'il avait données fin-septembre aux Chambres fédérales.

Nous avons signalé que les débats qui se sont déroulés à cette occasion avaient été étonnants et passionnés.

On sait que finalement le rapport du Conseil fédéral obtint l'approbation générale. L'attitude de nos autorités, approuvée par les déclarations des trois groupes de la majorité nationale, soutenue par d'autres orateurs, a été critiquée aussi, ne suscita pourtant aucune proposition de désapprobation. Personne ne contesta la nécessité de faire régner l'ordre à notre frontière et d'empêcher un envahissement du pays.

Comment résoudre ce problème sans un compromis entre la compassion et la raison? «Nous qui voulons toujours raison garder», disait un grand roi de France. M. de Steiger a pu ajouter un chiffre à ceux qu'il avait donnés: ce jour-là encore, 175 réfugiés passèrent clandestinement la frontière, 90 par Genève, 36 par le Valais, 38 par le Léman, 8 par le Jura, 12 par des lieux ignorés, n'ayant été découverts qu'à l'intérieur du pays où ils avaient pénétré au mépris de toutes les prescriptions, sanitaires y comprises. Si nous n'agissons pas, ce mouvement ira crescendo. Le bruit se répandrait que la Suisse est un pays ouvert et on s'y précipiterait. Si chacun s'accorde à reconnaître que la frontière ne peut être ouverte à tous, la question est de savoir comment il faut l'ouvrir. Sans doute des erreurs ont été commises. C'est que nous nous sommes trouvés devant un événement qui ne s'était pas reproduit depuis l'arrivée en masse des réfugiés pour cause de religion. A cette époque, l'afflux avait été tel que certains gouvernements cantonaux avaient dû oublier les familles à recevoir les fugitifs. «C'est alors qu'on pourrait prendre la température de notre peuple».

Car il y a la théorie et la pratique. Dans la foule des lettres indignées parvenues au Département de justice, deux seules apportaient une aide pratique. L'une contenait un billet de fr. 20.—, l'autre, l'offre d'un citoyen de Poschiavo d'héberger un enfant juif.

Les abs d'obergeant seulement, mais profondément, sur l'appréciation de nos possibilités d'accueil. Le Conseil fédéral et avec lui les directeurs des polices cantonales estiment que nous les avons déjà dépassés et qu'il est de toute urgence d'instituer à la frontière un rigoureux contrôle. Les autres parlementaires estiment que la limite est loin d'être atteinte et s'élèvent contre des restrictions plus sévères. Pour être d'une opinion différente, le Conseil fédéral fut plus d'une fois accusé de sécheresse de cœur. Mais, comme le dit le Lucernois Wick, on n'a le droit de critiquer le gouvernement dans cette affaire que si on est prêt à faire personnellement des sacrifices en faveur des réfugiés. Si, ajouta-t-il, nous sommes tous disposés à maintenir le droit d'asile, nous ne pouvons tolérer qu'il se crée chez nous une industrie des réfugiés.

M. Vodoz sut faire entendre une opinion romande dans ce débat, et répondit qu'il existe dans les devoirs d'un peuple un ordre de grandeur. C'est ici l'intérêt national qui doit

nous déterminer. Nous ne pouvons recevoir plus de réfugiés que n'en comportent nos possibilités de travail, de ravitaillement et nos nécessités militaires. Sans doute, notre compassion est acquise à toutes les victimes de la guerre, mais nous ne pouvons recevoir tous ceux qui se présentent à nos frontières, pas plus que nous ne pouvons hospitaliser tous les enfants qui souffrent de la guerre. Notre droit est mesuré par nos possibilités. Nous ne pouvons accueillir à la fois les fugitifs honorables et les agitateurs.

Pour une application meilleure du droit d'asile

Ce débat aura été utile, dit à son tour M. Vodoz, s'il a pu dissiper des malentendus et préparer une application meilleure du droit d'asile. On a dit que le conflit est entre le cœur et la raison. Il est aussi entre la théorie et l'application, entre le principe et les faits. Pour le principe, aucun doute: nous ferons un usage souverain de notre droit d'asile. Mais il n'y a point d'absolu dans ce domaine et ceux qui veulent aller le plus loin possible n'ont pas pu indiquer une règle d'application. En théorie, la porte doit être ouverte ou fermée. Mais en pratique, elle ne peut être ni ouverte ni fermée.

Il est naturel, ajoute l'orateur, dont les propos sont écoutés avec une attention particulière, que les cantons romands où l'afflux de réfugiés est le plus fort, envisagent la question de son côté pratique. C'est au juste milieu qu'il faut s'en tenir: appliquer le droit d'asile, mais avec les exceptions nécessaires. La population étrangère est spécialement dense dans les cantons frontaliers. Ceux-ci doivent s'attendre à des événements qui, d'un jour à l'autre, peuvent nous amener un flot décapité de fugitifs.

Le député vaudois constatant que tous ceux qui entrent chez nous ne sont pas des désirables, demande qu'on ne laisse pas aller les choses au jour le jour. Car si un jour notre peuple se trouvait submergé par des éléments hétérogènes, il passerait à des sentiments contraires à ceux qui se sont exprimés aujourd'hui dans une partie du pays.

Il faut donc cesser de sauter d'un système à l'autre et passer à une politique cohérente. Celle-ci consiste en trois points: 1.) assurer un contrôle plus efficace à la frontière; 2.) réorganiser complètement le système d'accueil des réfugiés. Ce qui, effectivement, a surtout causé du malaise, ce sont les cas d'application. On se trouve en face de décisions prises par des subalternes qui ne possèdent pas des éléments suffisants de discrimination. Aussi M. Vodoz propose-t-il l'institution dans chaque canton d'un commissaire aux réfugiés, muni des instructions nécessaires par la Confédération. L'orateur demande enfin que le Conseil fédéral se mette en relations avec les Etats étrangers susceptibles de recevoir des réfugiés.

Sur ce dernier point, tout en donnant raison au point de vue de M. Vodoz, M. de Steiger annonce que le Conseil fédéral a déjà commencé des conversations internationales sur lesquelles il est encore préliminaire de donner des renseignements.

La question des réfugiés, si douloureuse soit-elle a conclu M. de Steiger, doit être résolue. Les exigences du cœur et celles de la raison ne sont pas nécessairement inconciliables.

Le tout est une question de justice et de compréhension. Nos autorités ont le droit de réclamer qu'on leur fasse confiance. Elles sauront faire leur devoir tout en respectant les traditions de généreux accueil et de dévouement aux infortunés dont notre pays n'a cessé de se réclamer.

LES PRISONNIERS DE GUERRE EVADES

Depuis le début de la guerre, la Suisse n'a cessé d'offrir asile aux prisonniers de guerre s'évadant d'Allemagne. On n'a cependant jamais su le nombre exact de ces réfugiés. Ces jours derniers, M. Rothmund, chef de la Division fédérale de police, a fait d'intéressantes déclarations à ce sujet. On sait qu'aux termes de la convention de la Haye du 18 octobre 1907, les prisonniers de guerre évadés peuvent être accueillis par un Etat neutre ou recueillis par celui-ci. L'Etat intéressé est libre d'agir comme il l'entend. La Suisse continue, comme pendant la dernière guerre, à accueillir, conformément au droit d'asile en vigueur appliqué aux réfugiés politiques, les prisonniers de guerre qui ont réussi à s'enfuir dans notre pays. Depuis le début de la guerre, plus de 4000 Français, en captivité en Allemagne, se sont réfugiés en Suisse d'où ils purent poursuivre leur voyage pour la France non occupée. Les prisonniers polonais qui avaient combattu en France purent également y retourner. La frontière fut traversée également par quelques Belges, Hollandais et Anglais, par 114 Yougoslaves 16 Grecs et 36 Russes. Les Polonais ont dû être en partie refusés, car sur les

180.000 prisonniers de guerre polonais en Allemagne, 120.000 travaillaient dans des entreprises ou des exploitations agricoles non gardées situées, pour une bonne part, dans les régions proches de la frontière suisse. Le renouement de tels prisonniers à notre frontière était nécessaire, sinon nous aurions vu affluer sans doute des milliers d'évadés. Les Polonais, au nombre de 120 représentent néanmoins le plus fort contingent de prisonniers de guerre évadés d'Allemagne et réfugiés en Suisse.

LA VIE DANS LES CANTONS

POLITIQUE ET ECONOMIE ZOUGOISES

L'histoire tumultueuse, colorée et héroïque de Zoug reste vivante dans les nombreux témoins du passé que l'on rencontre en parcourant les rues de la vieille cité: façades peintes, fontaines à personnages, auberges du Boeuf ou du Cerf aux murailles décorées, armoires sur le haut des portes à accolades. Mais elle n'a pas laissé apparemment de traces dans sa vie publique actuelle.

Depuis l'entrée en vigueur de sa constitution d'aujourd'hui, soit depuis 1894, Zoug vit sous le régime de la représentation proportionnelle poussée jusqu'à ses extrêmes limites. Son Conseil d'Etat, son Grand Conseil, ses autorités communales, ses institutions bourgeoises, ses tribunaux, sont tous élus par ce moyen. Ainsi, bien que les citoyens catholiques, forment une importante partie de la population, le gouvernement est composé, depuis des années, de deux conservateurs catholiques, de deux radicaux et d'un socialiste. Cette représentation, à l'éclectisme comme ailleurs, de toutes les tendances du pays, a contribué à empêcher des oppositions qui seraient sans doute nées si un seul élément avait voulu l'emporter sur les autres.

L'influence de l'Eglise catholique apparaît, à Zoug, lorsqu'on parcourt le canton. Les établissements d'éducation, tel l'Institut des sœurs de Menzingen, énorme construction qu'on aperçoit de loin, avec ses cinq étages, sa maison mère, son séminaire et son pensionnat, les cinq couvents du canton, l'Institut d'éducation catholique Saint-Michel, les multiples établissements pour nerveux, les nombreux hôpitaux et les maisons de repos catholiques attirent dans le pays une masse considérable de fidèles, de malades, d'invalides ou d'étudiants provenant de toutes les parties de la Suisse et souvent d'au delà. Cet afflux d'étrangers, plus nombreux encore depuis que nombre de pays ont fermé ou paralysé les institutions confessionnelles, apporte au canton d'appréciables ressources financières.

Cette équité dans le traitement des divers éléments du pays se trouve aussi dans le système de finance ment des Eglises, protestante et catholique. Chaque Eglise jouit du droit de percevoir, par un bordereau spécial et sur la base des déclarations fiscales, un impôt sur ses membres. Cette perception n'est pas obligatoire, car le contribuable peut, par une déclaration officielle, affirmer qu'il ne professe aucune religion. (Le fait se produit, paraît-il, très rarement). L'impôt ecclésiastique est fixé, communément pour les catholiques et cantonalement pour les protestants. Ainsi, Zoug a résolu d'une manière intéressante l'attribution de ressources aux Eglises, en sauvegardant leur autonomie, celle des citoyens, et en leur donnant une stabilité matérielle. L'Eglise de Genève pourrait utilement étudier le système zougais...

La stabilité politique du canton est d'autant plus remarquable que, comme à Genève, les Zougais ne sont pas en majorité chez eux. Sur 34.000 habitants, on trouve en effet 22.535 Confédérés et 2691 étrangers, soit une proportion dépassant 60%. Le Conseil d'Etat est présidé par un Argovien, son vice président est un Uranaï, les représentants du canton au Conseil national sont, eux aussi, ressortissants d'une autre partie de la Suisse... Si cette situation n'a pas exercé pour le moment d'influence décisive sur la vie publique de Zoug, elle pose cependant le problème de l'assimilation de tous ces éléments extérieurs, assimilation nécessaire pour que le canton garde son caractère.

Cette situation démographique résulte en partie de la considérable industrialisation du canton depuis une centaine d'années. Sur 17.350 travailleurs, la statistique dénombre 8503 ouvriers et employés attachés à des fabriques ou des usines et 3500 agriculteurs seulement. La plupart des ouvriers et employés occupés dans les vastes entreprises de la région proviennent de l'extérieur. Les importantes usines de tissages, les fabriques de papier de Cham, celles d'articles en métal, celles d'appareils électriques, les minoteries, amenées dans la région vie et ressources financières. Le budget cantonal, ordonné en dépit de la dureté

des temps, s'en ressent tout naturellement.

La paysannerie zougaise a passé des moments difficiles. Lors de l'installation à Cham de la fabrique Nestlé, la majeure partie des agriculteurs s'adonnèrent à la production laitière, mais presque entièrement de côté les autres cultures. La guerre de 1914-18 les contraignit à modifier leurs exploitations. Puis, lors du départ de Nestlé, il leur fallut se remettre aux cultures variées. Maintenant, le blé, les pommes de terre, poussent de nouveau dans des terrains où, pendant des années, pâturaient des troupeaux. Et le canton peut apporter sa contribution au plan actuel de culture intensive.

Ainsi, Zoug joue dans le pays un rôle infiniment plus grand que celui qui laisserait supposer son étendue. Le rayonnement spirituel de ses instituts, l'importance économique de ses nombreuses industries, l'influence de ses hommes d'Etat comme le président Etter, en font un membre important de la famille suisse, auquel pourrait s'appliquer le vieil adage: Dans les petites boîtes sont les bons ouvriers.

R. D.

CHRONIQUE FINANCIERE

LES BANQUES EN SUISSE  
Etant donné le rôle important que jouent les banques suisses dans la vie économique de notre pays, nous croions intéressant de donner un petit aperçu sur la mission des banques suisses.

Au contact des banquiers lombards les Suisses apprirent à résoudre les problèmes des changes et du crédit. Benoit les Genevois, les Zurichois, les Bâlois, s'établirent dans leurs villes et les capitaux étrangers pour exercer leur talent.

Avant 1914, les banques suisses étaient capables de rendre de signalés services à l'économie mondiale, et plus spécialement à notre pays.

C'est au lendemain de la dernière guerre qu'elles donnèrent toute leur mesure. Leur développement trop rapide devait leur coûter de gros revers pendant la crise économique de 1930 à 1936, mais les banques suisses sortirent de cette épreuve plus robustes et plus expérimentées que précédemment.

La Suisse ayant maintenu jusqu'ici — presque seule au monde, — une monnaie rappelant l'ancien étalon or, les établissements de crédit de notre pays devaient forcément jouer un rôle prépondérant dans les transactions économiques.

Dans cette guerre, la Suisse abrite des masses considérables de capitaux étrangers, les uns fugitifs, prêts à la moindre alerte, à fuir vers les Etats-Unis, d'autres qui sont placés à longs termes, sur des immeubles ou des participations industrielles.

Rien d'étonnant qu'on se demande de ce que deviennent les banques suisses depuis trois ans, depuis que les portes de l'étranger sont frappées d'interdiction, et l'on ajoute même dans les milieux autorisés que l'on ne pourra pas supporter trop longtemps l'autarcie. Il faudra même s'attendre à des difficultés, dans un proche avenir.

Les banques suisses sont assez nombreuses pour le pays qui les occupe aujourd'hui: On compte en Suisse 1427 instituts bancaires, soit un guichet pour 1.500 habitants. Nulle part au monde on ne trouve tant de maisons qui prêtent et placent de l'argent.

Mais les banquiers suisses ont un premier avantage: les banques sont de caractère mixte. Elles sont à la fois des banques de dépôt et des banques commerciales. Elles traitent des opérations de bourse aussi bien que des affaires hypothécaires servant au financement de l'industrie. Elles essaient de répartir leurs risques au mieux.

Le second avantage, c'est qu'elles conservent une liquidité extraordinaire.

La loi sur les banques, en vigueur depuis 1932, exige que les banques aient une liquidité suffisante.

Au 31 décembre dernier la liquidité contrôlée par l'Etat était trois fois plus élevée que le taux légal.

Actuellement, les affaires se développent normalement. Les actionnaires toucheront en janvier prochain une répartition semblable à celle de l'an dernier.

Mais que feront les banques suisses après la guerre? Pour pouvoir répondre à cette question il faudra d'abord savoir quelle forme prendra l'économie de demain.

Quelle que soit l'issue du conflit, les banques suisses qui conservent intacte leur structure, leurs services de renseignements, etc., seront plus aptes que les autres à participer à la reconstruction économique du monde.

Au fil des jours

SILENCE ET CONTEMPLATION.

De loin les trois grands bâtiments blancs de la Toblerstrasse font sonner au milieu de leurs jardins à des navires voguant en pleine mer. Rien ne ressemble du reste davantage à la vie à bord d'un paquebot que l'existence à l'hôpital, même équipage stylé, même horaire immuable et un peu désuet, même importance accordée au repos, aux repas et à la contemplation.

En principe, la douleur est aujourd'hui à peu près exclue des opérations. Le temps n'est plus où Charles XII de Suède tenait lui-même la lampe pour éclairer le chirurgien militaire qui lui sciait sa jambe gangrenée. A quelque distance du corps anesthésié, l'esprit veille comme l'oiseau sur la branche et surveille sans bien comprendre ce qui se passe, en attendant la fin de l'opération après laquelle le patient est ramené à sa cabine.

En temps normal, il arrive aux hommes de passer parfois de mauvais quarts d'heure. Au cours des journées et des nuits qui suivent une intervention chirurgicale, les malades, eux, décourcent avec effort que la journée compte quatre-vingt-seize quarts d'heure. Les horloges de la ville se chargent d'aiguiller de leur rappeler, chacune sur un autre ton, à la suite les unes des autres. A cet égard, les choses n'ont guère changé depuis Charles-Quint qui se plaignait déjà de ne pouvoir faire marcher plusieurs pendules en même temps. Ici le dernier mot appartient au temple voisin de Fluntern, dont le clocher en béton armé est surmonté d'une sorte de porc-épic en bronze.

Au début de la période de convalescence, ce sont les yeux qui travaillent le plus. Ils se posent avec jolies sur les premières fleurs mystérieusement apportées dans la chambre; ils suivent les mouvements et l'expression des gardes et se tournent vers les nuages à la dérive dans le ciel d'été. Mais que les nuits d'insomnie sont lentes et profondes.

Premier appel discret du téléphone, premières visites. La vie en vous reprend et recommence à circuler plus librement. Combien ces premiers contacts sont bienfaisants! Il conviendra désormais de se montrer plus fidèle au chevet des malades. Si dans la vie courante les hommes sont pressés, les malades, eux, ont le temps et ils attendent.

A leur contact, comme à l'approche de la maladie, on se sent en présence d'un monde à part. Tant qu'ils sont en bonne santé, les hommes cheminent, s'affairent et se bousculent comme une foule en marche sur une large digue battue par les flots. De temps à autre, l'un d'entre eux, plusieurs parfois, tombent à la mer. La maladie et la mort nous environnent dans cette marche sur la jetée, dont nul n'entrevoit la fin.

Heure de lecture, d'entretien ou de réflexion. Lorsque l'on se trouve ainsi à l'écart de la vie courante, les paysages intérieurs présentent un aspect, parfois même un sens différents. D'où ces retours sur soi-même, et ces questions qui s'élèvent au sujet de l'emploi et de l'orientation de notre propre vie.

Alors qu'au début l'on s'étonnait d'être réveillé chaque matin à six heures moins dix pour la prise de la température, au moment où le sommeil enfin retrouvé avait encore tant d'atrait, on en vient peu à peu à apprécier toujours plus l'heure matinale et vierge qui précède le petit déjeuner.

Peu à peu les forces reviennent. Première station, premiers pas sur la terrasse, dont les arcades encadrent le ciel et le paysage. Les pinsons et les mésanges s'engouffrent bientôt à picorer dans votre main. Par la fenêtre largement ouverte, on entend la conversation des malades des chambres voisines. Chacun, semble-t-il, parle ici français, même les médecins suisses allemands tout heureux de rafraîchir leurs connaissances dans la langue de Racine.

Sous leur coiffe blanche et leur robe bleu foncé piquée de points blancs, les diaconesses de cet hôpital sont d'un dévouement à toute épreuve. Venues de la ville ou de la campagne, jeunes ou âgées, elles ont fait, après un essai de six mois et quatre ans de stage, le don de leur vie au service des autres. D'où leur expression paisible et souriante et les chœurs, émuants et profonds qu'elles chantent tous les dimanches après-midi d'un étage à l'autre pour le réconfort et la joie des malades.

Dernière visite du médecin. Le diagnostic est favorable. Bon pour rentrer dans la vie courante après quelques jours de ménagement. Un coup de téléphone. Le taxi est dans la cour. Il est temps de quitter la blanche demeure des heures de silence et de contemplation.

(«Gazette de Lausanne») Ay. de M.



# NOUVELLES DE SUISSE

## LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE

Berne, 15 oct. — Les chiffres du commerce extérieur de la Suisse au cours du mois de septembre viennent d'être publiés.

On remarque qu'au mois de septembre 1942, en comparaison du mois d'août, les importations totales de la Suisse n'ont pas changé au point de vue de la quantité, alors que leur valeur a quelque peu baissé.

Pour les exportations, c'est le contraire qui s'est produit. Les quantités ont diminué et la valeur a augmenté.

Si l'on compare le mois de septembre écoulé à celui de 1941, on remarque à l'importation une diminution de la quantité et de la valeur et à l'exportation, une diminution considérable en quantités et une légère augmentation de valeur.

En septembre 1942, les importations totales de la Suisse ont atteint le chiffre de 161 millions de francs suisses, ce qui représente une diminution de 4,5% par rapport au mois d'août.

Les exportations s'élèvent à 130 millions, c'est-à-dire qu'on enregistre une augmentation par rapport à août de 22 millions de francs suisses.

Cette augmentation est due au fait que la Suisse a expédié de l'étranger des produits de haute qualité.

Si nous examinons les quantités, on constate à l'importation une augmentation de 1% et à l'exportation une diminution de 6%.

Comparons les chiffres du commerce extérieur de la Suisse au cours des 9 premiers mois de l'année avec ceux de la période correspondante de 1941.

L'importation totale a diminué de 7% en quantités et augmenté de 100 millions de francs en valeur.

Quant à l'exportation, elle a augmenté de quelque 70 millions de francs suisses.

## LES RECETTES DOUANIERES DE LA CONFEDERATION

Berne, 15 oct. — La Confédération vient de donner connaissance du résultat des recettes douanières au cours du mois de septembre.

Etant donné le recul des importations, ces recettes ont diminué. Elles sont de 12 millions de francs suisses environ.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les recettes douanières ont atteint près de 120 millions, ce qui représente une diminution de 8 millions environ par rapport aux 9 premiers mois de 1941.

## L'INDICE DES PRIX DE GROS

Berne, 15 oct. — L'indice des prix de gros, qui comprend les principales denrées alimentaires et les matières premières, n'a pas sensiblement varié au cours du mois de septembre.

On enregistre de légères augmentations de prix pour les textiles, les huiles, le caoutchouc, les fourrages et les métaux. Mais le prix des denrées alimentaires d'origine végétale a une tendance à baisser.

## LE PRIX DES CEREALES

Berne, 15 oct. — Le Conseil fédéral vient de fixer le prix des semences de céréales comme suit:

Froment, standard 1: 58 frs.  
standard 2: 59 frs.  
standard 3: 60 frs.

Orge d'hiver: 53 frs.  
Orge d'été: 54 frs.  
Avoine: 52 frs.

## LE RAPPORT DU DON NATIONAL AU COURS DE 1941

Berne, 15 oct. — Le rapport du Don national pour nos soldats et leurs familles sur l'exercice 1941 vient d'être publié.

Il ressort que cette fondation, dont le but est de venir en aide aux familles de militaires tombés dans le besoin, a versé près d'un million et demi l'an dernier.

Depuis le début de la guerre, la somme des secours atteint presque cinq millions, jusqu'à fin 1941.

On lit également que 30.000 femmes suisses ont collaboré à la section de fournitures de linge aux soldats et dont plus de 35.000 soldats ont bénéficié.

Les dépenses pour cette section ont été de plus d'un million.

L'oeuvre de la lessive de guerre, qui travaille gratuitement, a permis de laver et de repriser 760.220 effets d'habillement et d'ajouter 12.120 nouveaux effets.

La bibliothèque du soldat a reçu plus de 2.000 envois ce qui représente près de 770.000 livres prêtés, et 500 envois sans obligation de retour.

Il expédia plus de 2.000 ouvrages techniques et professionnels.

La section du bien-être du soldat a ouvert en 1941, 110 nouvelles salles, ce qui porte à 336 le nombre des foyers du soldat, auxquels il faut ajouter les 273 salles ouvertes par le Département militaire et diverses autres sociétés dont la Société de la Croix-Bleue.

L'activité sociale en faveur de l'armée ne se ralentit pas dans notre pays. Elle sera particulièrement appréciée au seuil du quatrième hiver de guerre.

## AU GOUVERNEMENT GENEVOIS

Genève, 15 oct. — Le Conseil d'Etat de Genève a décidé d'ouvrir au Département des travaux publics, un crédit de 14.000 francs afin de couvrir les frais du projet de la traversée de Genève par une voie fluviale.

Il a d'autre part décidé de demander au Grand Conseil de relever de 50% le taux de l'allocation de vie chère aux fonctionnaires de l'Etat.

## L'OEUVRE DE SECOURS D'HIVER

Berne, 15 oct. — L'oeuvre de Secours d'hiver pour 1942 a tenu une conférence sous la présidence de M. Minger, ancien Conseiller fédéral.

Dans ce quatrième hiver de guerre, certaines classes de la population pourront être secourues.

L'oeuvre de secours d'hiver est une nécessité.

Elle permet aux personnes âgées,

aux familles nombreuses, de trouver une aide efficace.

Dans toute la Suisse, l'oeuvre a recueilli 3.140.000 francs environ.

Sur ce montant, 500.000 francs sont remis à la Confédération qui ajoute un montant égal pour les oeuvres de secours.

Pendant l'hiver dernier, 150.000 personnes ont été secourues en Suisse.

**LE NOMBRE DE CONCESSIONNAIRES DE RADIO**

Berne, 16 oct. — Le nombre des concessionnaires de radio, en Suisse, s'élevait à fin septembre 1942, à 750.683, ce qui représente une augmentation de plus 25.000 par rapport au début de l'année.

**NOTRE APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE L'HIVER PROCHAIN**

Berne, 16 oct. — Le problème de l'approvisionnement de la Suisse en énergie électrique est l'un des plus préoccupants.

Les conditions issues de la guerre ont pour effet d'accroître subitement les demandes et dans une mesure extraordinaire.

Au cours des deux premières années de guerre, la consommation d'énergie électrique s'est accrue d'environ un cinquième.

Il convient actuellement d'examiner quelles sont, pour le ravitaillement de la Suisse, les perspectives pour l'hiver prochain.

Les deux nouvelles usines de Gerold et d'Innerschönenberg n'entreront en jonction qu'à partir de janvier prochain et l'on ne pourra compléter sans une utilisation complète de leur installation avant un certain délai.

Aussi cet hiver ne peut-on pas trop compter sur les livraisons de ces usines, qui sont pour l'instant encore inachevées.

Il en ira différemment pendant l'hiver 1943-44. La Suisse disposera alors de leur capacité complète de production, qui augmentera d'environ de 8 pour cent.

On doit se rendre compte que même dans des conditions hydrauliques moyennes, on ne pourra pas faire face à toutes les demandes car la demande augmente constamment si bien que le supplément obtenu grâce aux deux nouvelles usines, ne couvrira pas tous les besoins.

Que peut la Suisse attendre du plan décennal pour accroître l'énergie totale, en vue d'accroître la production nationale.

La construction d'usines nouvelles exige beaucoup de temps et la première étape de ce plan ne livrera pas d'augmentation de disponibilités avant l'hiver 1945-46.

Il serait illusoire d'attendre de ce plan une amélioration immédiate de la situation. Durant les mois d'hiver la production sera insuffisante pour couvrir les besoins si bien que l'équilibre entre l'offre et la demande ne pourra être obtenu que grâce à des restrictions.

Il devient alors indispensable de réglementer les attributions de houille blanche.

Il faudrait que les consommateurs limitent volontairement leurs exigences. Mais cela ne conduit malheureusement pas à des résultats très satisfaisants.

L'exportation de houille blanche n'a pas augmenté depuis le début de la guerre. Elle a même sensiblement diminué.

Si l'on y mettait fin, comme certaines gens le réclament, on obtiendrait des contrats de longue durée, au risque d'éviter d'obtenir des produits importés de l'étranger.

Deux nouvelles ordonnances de valeur entrent en vigueur afin de restreindre l'emploi d'énergie électrique. Mais depuis que ces deux ordonnances ont été promulguées, des pluies abondantes ont amélioré le rendement des bassins d'accumulation qui sont presque remplis.

C'est pourquoi ces deux ordonnances n'entreront en vigueur qu'à des dates ultérieures, dans une quinzaine de jours probablement.

**LE PREMIER CONGRES DES CITES SUISSES**

Neuchâtel, 16 oct. — Le premier congrès des cités suisses, organisé par la direction des travaux de la ville de Neuchâtel a remporté un franc succès.

Il visait à créer un premier lien entre les services urbains des principales cités suisses et les architectes suisses. Cette «réparation» s'étendait aux dommages matériels que pourraient subir les biens assurés contre l'incendie par un établissement cantonal, une société privée ou une caisse locale d'assurance contre l'incendie.

Des exposés furent faits, principalement par le Conseiller national Meili, de Zurich, le Directeur du plan d'aménagement national, et M. Bernoulli, architecte de Bâle.

**DOMMAGES NES DE LA VIOLATION DE NOTRE NEUTRALITE**

Berne, 16 oct. — La Chancellerie fédérale communique:

Le Conseil fédéral a décidé comme on sait d'instituer un fonds ayant sa propre personnalité juridique pour la réparation de dommages causés par des violations de la neutralité suisse. Cette «réparation» s'étendait aux dommages matériels que pourraient subir les biens assurés contre l'incendie par un établissement cantonal, une société privée ou une caisse locale d'assurance contre l'incendie.

Les personnes lésées ont, à l'égard du fonds, droit à une indemnité dans le cadre de leur assurance-incendie. Pour des motifs importants, l'indemnité peut toutefois être exceptionnellement réduite jusqu'à concurrence d'un montant de fr. 500.000 par sinistre et par lésé.

Les ressources dont le fonds disposera au fur et à mesure de ses besoins consistent en contributions des assureurs contre l'incendie, de la Confédération et, éventuellement, des assurés, des cantons et de la Confédération.

Le fonds sera géré par une commission spéciale composée de représentants de la Confédération et des assureurs intéressés.

Les ressources dont le fonds disposera au fur et à mesure de ses besoins consistent en contributions des assureurs contre l'incendie, de la Confédération et, éventuellement, des assurés, des cantons et de la Confédération.

Le fonds sera géré par une commission spéciale composée de représentants de la Confédération et des assureurs intéressés.

Les ressources dont le fonds disposera au fur et à mesure de ses besoins consistent en contributions des assureurs contre l'incendie, de la Confédération et, éventuellement, des assurés, des cantons et de la Confédération.

Le fonds sera géré par une commission spéciale composée de représentants de la Confédération et des assureurs intéressés.

Les ressources dont le fonds disposera au fur et à mesure de ses besoins consistent en contributions des assureurs contre l'incendie, de la Confédération et, éventuellement, des assurés, des cantons et de la Confédération.

Lorsqu'il paie l'indemnité, le fonds est subrogé, jusqu'à due concurrence, aux droits à des dommages-intérêts que le lésé possède contre le tiers responsable du dommage.

## UNE LEGATION DU THAILAND EN SUISSE

Berne, 16 oct. — Le gouvernement thaïlandais a l'intention de créer une Légation en Suisse.

Il envisagerait de nommer comme Premier Représentant à Berne, M. Atik Dua Malongjoun jusqu'ici Secrétaire de la Légation à Paris.

**AUTORISATION PREALABLE POUR LES TRANSPORTS DE BOIS**

Berne 16 oct. — On communique officiellement que tous les transports de bois de grume, de bois de feu, etc., ainsi que les déchets de bois industriels, y compris la sciure, le bois de charbonniers, charbons de bois, tourbe, seront soumis dès le 28 octobre à une autorisation préalable.

Les cantons assureront l'exécution de cette réglementation.

**POUR L'ELECTRIFICATION DU CHEMIN DE FER DU VAL-DE-TRAVERS**

Berne 16 oct. — La Confédération a accordé une subvention de 800.000 francs pour l'électrification du régional du Val de Travers, soit 500.000 francs de fonds perdus et 300.000 francs sous forme de prêt à intérêt réduit, plus 1% pour l'amortissement de ce montant, cela conformément à la loi sur l'aide aux chemins de fer privés.

L'aide financière de la Confédération n'est accordée que si le canton de Neuchâtel assume une charge financière. Celui-ci a déjà annoncé qu'il participerait également à la couverture des frais d'électrification du régional.

**UN DISCOURS DE M. DE STEIGER**

Zurich, 16 oct. — Répondant à l'invitation de la Fédération suisse des travailleurs des sociétés de transports et d'alimentation, M. de Steiger a pris la parole à Zurich et a parlé de la situation de notre pays et des tâches auxquelles doit faire face le Conseil fédéral.

Le souci suprême du gouvernement est de maintenir, dit le Chef du Département de Justice et Police l'indépendance de la Suisse et les libertés de ses citoyens. Le chemin est semé d'embûches. La garde de nos frontières et la construction des armées de nos soldats coûtent chaque mois 60 millions de francs.

Parlant du problème des réfugiés, il relève que notre pays héberge actuellement 13.000 réfugiés.

Des mesures sont nécessaires si l'on veut protéger la main d'oeuvre suisse et ne pas priver de leur place les compatriotes rentrés de l'étranger.

Le Conseil fédéral s'efforce enfin, a-t-il dit, d'assurer le ravitaillement de la Suisse malgré le blocus allié et le contre-blocus de l'Axe.

Et il souligna l'importance de la collaboration entre le gouvernement et les syndicats ouvriers.

**LES OUVRIERS SUISSES ET LEUR EFFORT DE GUERRE**

Zurich, 16 oct. — Au cours d'une manifestation présidée par M. Spühler, Conseiller national (socialiste) et Chef du Bureau du Travail de Zurich, ce dernier a souligné les gros sacrifices supportés par les ouvriers suisses en faveur de l'indépendance de notre pays.

En matière de politique intérieure ces derniers entendent rester dans l'opposition et travailler à l'amélioration de leurs conditions d'existence.

**LE TRIBUNAL DE CASSATION REJETTE LE RECOURS DE DEUX CONDAMNES A MORT**

Berne, 17 oct. — On se souvient sans doute de cette affaire de trahison jugée par un Tribunal militaire et qui s'est terminée par une double condamnation à mort.

Les condamnés avaient recouru en cassation.

Aujourd'hui on communique que le Tribunal de cassation a écarté le recours formulé par les deux inculpés, Zürcher et Veih, contre les jugements du Tribunal de Division 8 qui les condamnaient à mort pour violation de secrets intéressant la défense nationale.

Il ne reste donc plus, comme vote ouvert aux deux coupables que celle de la grâce dont est investie l'Assemblée fédérale.

**LES CONTRATS COLLECTIFS DE TRAVAIL**

Berne, 17 oct. — La Suisse possède depuis peu une législation permettant de donner force obligatoire aux contrats collectifs de travail conclus entre les associations patronales et les ouvrières suisses.

Appliquant à la demande des intéressés ce droit nouveau, le Conseil fédéral vient de conférer le caractère obligatoire à divers contrats collectifs conclus à Fribourg dans l'industrie du bâtiment.

Nul doute que le système ne soit appelé à trouver un plus large sens d'application.

**LE CONFLIT DES OUVRIERS DE CHIPPIS**

Sion, 17 oct. — La Fédération suisse des ouvriers, des métaux et horlogers a communiqué un long mémoire à la presse, au sujet des récents événements qui ont attiré l'attention du public sur les usines d'aluminium de Chippis. En voici un bref résumé:

Depuis cinq ans, la convention dite «Pacte du travail» lie les associations patronales de l'industrie métallurgique et la F.O.M.H., pour le plus grand bien de la patrie sociale en Suisse. Néanmoins si cette convention a recueilli de nombreuses adhésions depuis 1937, il reste quand même quelques usines dont la majorité des ouvriers ne se sont pas joints à la grande organisation syndicale. C'est justement le cas de Chippis jusqu'à l'année dernière.

C'est ainsi à ce moment là qu'une première augmentation générale des salaires y fut accordée. Mais celle-ci était modeste et les ouvriers métallurgistes de Suisse allemande, par exemple, se trouvaient logés à bien

meilleure enseigne que leurs camarades de Chippis, même en tenant compte du coût plus élevé de la vie dans certaines régions.

Le renchérissement s'étant fait aussi fortement sentir dans certaines localités du Haut-Valais, la commission ouvrière de Chippis présenta une première demande d'augmentation générale qui fut refusée. Puis elle fit part à la direction des revendications des salariés les moins rémunérés, les ouvriers des fonds. Mais ceux-ci, au nombre de 1200, jugeant que les propositions qu'on leur faisait n'étaient pas suffisantes, arrêtèrent le travail. Il fut rapidement repris sur l'intervention de la F.O.M.H., dont les représentants ne pouvaient agir si une grève venait à rompre la convention. La direction consentit aussitôt une augmentation raisonnable aux ouvriers des fonds, mais alors ceux de la fonderie, pourtant beaucoup mieux payés, luteront pour leur activité. Leur exemple fut suivi de proche en proche, ce qui provoqua un arrêt des pourparlers. Ceux-ci ne furent repris qu'une semaine plus tard et, grâce à la F.O.M.H., chaque ouvrier bénéficia d'une allocation extraordinaire: «Non les indications de la direction, 200 d'entre eux reçurent de 80 à 100 fr.

Le mémoire que nous citons remarque en terminant: L'«Aluminium S.A.» a réalisé en 1941, un bénéfice de 18 millions, dont il faut soustraire 5,8 millions d'impôts. On peut donc s'étonner, que cette entreprise ait attendu que les choses se gâtent pour améliorer le salaire de ses ouvriers de Chippis, surtout si l'on sait que les dirigeants du canton du Valais n'ont pas ménagé leurs conseils de sagesse à la direction.

**UNE RESTAURATION ARTISTIQUE**

Fribourg, 17 oct. — Sous l'impulsion de M. Armand Pittet, recteur au collège Saint-Michel, un ensemble de travaux artistiques ont été entrepris en vue de la reconstruction du choeur de l'église de la colline. Le corps de saint Stanislas, qui se trouve jusqu'à présent dans une chapelle, sera transféré au maître-autel. Le reliquaire baroque a été restauré de même que le choeur, qui avait été conçu dans un style rococo d'une réfection intervenue au milieu du XVIIIème siècle. L'architecte, Fernand Dumas, l'orfèvre Feuillat, les peintres Alexandre Cingra, Beretta et Chavaz, ont remis en état les décorations et moulures qui ornent cette partie de l'église. De nouvelles verrières ont été réalisées et deux statues remplacées aux endroits où elles occupaient autrefois.

Le gisant de saint Stanislas, conçu d'après une maquette de François Baud, a été réalisé par Feuillat. Il se trouve sous le reliquaire du maître-autel. Les reliques du saint y seront transportées au cours d'une cérémonie solennelle.

Le gisant de saint Stanislas, conçu d'après une maquette de François Baud, a été réalisé par Feuillat. Il se trouve sous le reliquaire du maître-autel. Les reliques du saint y seront transportées au cours d'une cérémonie solennelle.

## LE PROBLEME DU TOURISME EN SUISSE

Sion, 17 oct. — L'assemblée générale ordinaire de la Fédération suisse du Tourisme, a tenu ses assises à Sion.

Elle coïncidait avec le 10ème anniversaire de cette organisation.

M. Hunziker, Directeur, a évoqué l'oeuvre féconde accomplie par la Fédération en faveur du tourisme suisse.

Puis M. Gajner, Sous-Président, a brossé un tableau de la situation et insisté sur l'importance de la clientèle suisse.

Le tourisme suisse, a-t-il dit en substance, doit bander toutes ses forces pour tenir malgré les circonstances adverses.

La Fédération a ensuite voté une résolution invitant les autorités à prendre en main l'oeuvre de rénovation du château de Cholatberg à Brigues.

M. Anthamatten, Conseiller d'Etat, salua l'assistance au nom du peuple valaisan.

**LES MATCHS INTERNATIONAUX DE FOOTBALL**

Berne, 17 oct. — La ville de Berne se prépare à assister demain à une grande manifestation sportive internationale le match de football Allemagne - Suisse.

Comme la dernière rencontre entre les deux équipes s'est terminée par une victoire suisse, l'équipe allemande a une revanche à prendre.

On peut tenir pour assuré qu'elle s'y emploiera de toutes ses forces.

**LE CONGRES DES RHODANIENS**

Genève, 18 oct. — L'Union générale des Rhodaniens a tenu son congrès à Genève.

Plusieurs exposés furent présentés sur la nécessité du canal transalpin et l'importance de la navigation fluviale et l'importance de la vallée du Rhône.

**UN NOUVEL INSTITUT SCIENTIFIQUE**

Genève, 18 oct. — On vient d'inaugurer à Genève, à l'occasion du 10ème anniversaire de la fondation de l'Association des praticiens suisses, un Institut pour l'étude de la statique et de la dynamique du corps humain qui sera également le siège du Collège international des recherches strophathiques.

**L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU CLUB ALPIN SUISSE**

Berne, 18 oct. — L'Assemblée des Délégués du Club alpin suisse s'est tenu dans le canton de Nidwald.

Elle a souligné l'importance de l'étude de la neige et des avalanches, et a chargé la section Bernina, d'organiser l'an prochain l'assemblée des Délégués combinés avec une semaine de courses de montagne.

**LES ELECTIONS AU GRAND CONSEIL DE GENEVE LE GROUPE DUTTWELLER LANCERA UNE LISTE ET UNE INITIATIVE**

Genève, 19 oct. — La section de Genève de l'Alliance indépendante (groupe Duttweiler) a décidé de participer aux prochaines élections du Grand Conseil de Genève, qui auront lieu les 7 et 8 novembre prochains.

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES BUREAUX DES CHAMBRES FEDERALES**

Berne, 21 oct. — Les bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats discuteront jeudi en présence de membres du Grand Conseil de Genève, en matière de recours en grâce des personnes condamnées à mort par les tribunaux militaires.

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES BUREAUX DES CHAMBRES FEDERALES**

Berne, 21 oct. — Le Tribunal militaire avait jugé 3 condamnations à mort pour espionnage.

Deux des condamnés ont adressé récemment un recours en grâce à l'Assemblée fédérale après que la Cour de Cassation avait rejeté leur demande.

Mardi matin on a appris que le 3e. condamné a fait une semblable démarche et sollicité la clémence de l'Assemblée fédérale, c'est-à-dire du Conseil national et du Conseil des Etats siégeant ensemble.

C'est la première fois que le cas se présente de sorte qu'il s'agit de fixer la procédure à suivre.

La Chancellerie de la Confédération a préparé un projet de règlement qui sera fini jeudi prochain et présenté afin d'approuber aux deux Chambres qui rendront la décision définitive, car l'Assemblée fédérale est seule compétente pour mettre en vigueur un règlement concernant le débat.

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES BUREAUX DES CHAMBRES FEDERALES**

Berne, 21 oct. — Les bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats discuteront jeudi en présence de membres du Grand Conseil de Genève, en matière de recours en grâce des personnes condamnées à mort par les tribunaux militaires.

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES BUREAUX DES CHAMBRES FEDERALES**

Berne, 21 oct. — Les bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats discuteront jeudi en présence de membres du Grand Conseil de Genève, en matière de recours en grâce des personnes condamnées à mort par les tribunaux militaires.

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES BUREAUX DES CHAMBRES FEDERALES**

Berne, 21 oct. — Les bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats discuteront jeudi en présence de membres du Grand Conseil de Genève, en matière de recours en grâce des personnes condamnées à mort par les tribunaux militaires.

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES BUREAUX DES CHAMBRES FEDERALES**

Berne, 21 oct. — Les bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats discuteront jeudi en présence de membres du Grand Conseil de Genève, en matière de recours en grâce des personnes condamnées à mort par les tribunaux militaires.

La section lance une initiative invitant le Conseil d'Etat, conformément à l'article 17 de l'arrêté fédéral du 11 décembre 1941, concernant les grands magasins et les succursales, à demander au Conseil fédéral l'autorisation générale d'ouvrir et d'agrandir des succursales de coopératives sur le territoire du canton de Genève.

## MATCH DE FOOTBALL SUISSE-ALLEMAGNE

Berne 19 Oct. — Dimanche a eu lieu en présence d'une foule nombreuse et de plusieurs personnalités, le match revanche de football Suisse-Allemagne.

Il s'est terminé cette fois par la victoire de l'équipe allemande par 5 buts à 2.

Le général Guisan ainsi que des membres du Conseil fédéral assistaient à la compétition.

**ACCORD COMMERCIAL AVEC LA HONGRIE**

Berne 19 Oct. — Les pourparlers économiques qui ont eu lieu à Budapest entre une Délégation suisse et une Délégation hongroise, ont abouti le 17 octobre, à la signature d'un Protocole qui prolonge d'un an la validité de l'accord du 11 octobre 1941 concernant les échanges commerciaux et le règlement des paiements entre le Royaume de Hongrie et la Confédération suisse.

Aucune modification de principe n'est intervenue. Des arrangements spéciaux ont été conclus au sujet des échanges réciproques de marchandises, qui auront lieu au cours de la nouvelle année, et des transferts de créances financières suisses et hongroises.

Les pourparlers se sont déroulés dans un esprit de compréhension réciproque. Et l'on peut s'attendre à ce que les résultats de ces arrangements constituent une base susceptible de développer les relations économiques entre la Suisse et la Hongrie.

Le Protocole a été signé au nom de la Hongrie par le Ministre M. Von Niget et au nom de la Suisse par le Dr. Eberhard, Délégué suisse aux accords commerciaux.

L'accord entrera en vigueur une fois que les deux gouvernements l'auront ratifié.

**LES PROCHAINES ELECTIONS DU GRAND CONSEIL GENEVOIS**



UN APPEL DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

LE MARTYRE DE LA GRÈCE

Nous lisons dans la «Gazette de Lausanne» sous la plume de son rédacteur en chef M. G. Rigassi, le très émouvant article ci-dessous:

Il faut parler de la Grèce et de la fameuse qui décline sa population; nous n'avons pas le droit d'oublier l'effroyable détresse qui met en péril l'existence d'une nation à laquelle l'Occident doit une des parts les plus précieuses de sa civilisation. Car c'est bien un des drames les plus atroces de l'histoire qui continue à se dérouler sur ces rivages jadis bénis des dieux, sur cette terre qui vit naître et s'épanouir la sagesse et la beauté.

Certes, le calvaire du peuple grec a suscité une sympathie universelle, qui ne s'est pas traduite en paroles seulement. Grâce aux démarches entreprises par le Comité international de la Croix-Rouge auprès des puissances belligérantes, des vivres, des médicaments envoyés par la Turquie, la Suède, les Etats-Unis, le Canada, la Suisse ont pu être distribués à la population civile hellénique. Des mesures spéciales ont été prises pour venir en aide aux enfants; mais, en dépit de tous ses efforts, la délégation de la Croix-Rouge n'est pas encore parvenue à donner aux petits affamés les deux repas quotidiens qui leur seraient nécessaires, et la mortalité infantile ne cesse d'augmenter.

C'est que l'on a peine à se figurer l'atrocité des souffrances endurées par le peuple grec, et plus particulièrement par les enfants. Dans son dernier fascicule, la Revue internationale de la Croix-Rouge publie à ce sujet des détails déchirants, accompagnés de photographies qui font le cœur.

On voit des enfants épuisés d'inanition, qui ont été recueillis dans les rues où ils erraient à l'abandon et rassemblés dans un asile: pauvres petits êtres qui n'ont plus, littéralement, que la peau sur les os, dont le corps squelettique est surmonté d'une tête livide qui semble être celle d'un très précoce et minuscule vieillard aux grands yeux emplis d'une tristesse infinie. Une autre photo nous montre un camion rempli de morts entassés pêle-mêle: ils sont, paraît-il, si nombreux qu'ils sont laissés des heures durant, sans cercueil, dans les maisons et dans les rues jusqu'à ce que la Municipalité d'Athènes les fasse transporter à la morgue.

Et pourtant, le ravitaillement de la capitale est facilité par la proximité du Pirée! Quant au ravitaillement des provinces et des îles, nous dit le rapport de la Croix-Rouge, il rencontre des difficultés de transport presque insurmontables. On a réussi cependant à envoyer quelques vivres et à créer cent cinquante cuisines de soupes populaires dans les provinces, ainsi que dans certaines îles. L'arrivée des vivres dans un village isolé a été décrite dans une lettre que reproduit la revue et dont je me sens pressé de citer un passage particulièrement émouvant.

Il s'agit du village d'Issari, en Arcadie, perché au flanc d'une montagne à 900 mètres d'altitude, et dont les 1500 habitants, privés de pain et d'huile, se nourrissent de racines, de glands de chênes et de feuilles que l'on donnait autrefois aux porcs. En mai dernier, la commission de gestion de la Croix-Rouge leur a fait distribuer par un agent qui s'est rendu sur place, 2500 oques de farine et 1000 oques de haricots, «sauvant ainsi pour plusieurs jours un village qui en était à sa dernière extrémité».

Alertée par le crieur public qui la convoque à l'Eglise pour la distribution des vivres, la population tout entière, hommes, femmes, enfants, beaucoup à demi mourants, s'achemine vers le lieu saint pour ce qu'elle considère comme le jour de la Résurrection.

La vallée de Saint-Nicolas a été submergée de tous ces êtres fantastiques qui ne pouvaient plus se tenir sur leurs jambes et se couchaient sur l'herbe, les yeux fixés sur le point d'où allait apparaître la voiture. Chacun, en attendant, racontait au voisin par quel miracle il était encore en vie. Quelques enfants parmi les plus vifs s'étaient juchés sur les rochers, les yeux fixés sur la route, comme des éclaireurs. Une voix, très affaiblie, mais joyeuse, se fait entendre vers 10 heures: «Les voici! Les voici!»

Du coup, tous les «squelettes» sont sur pied. Les mains font machinalement le signe de la croix, les lèvres murmurent l'hymne du Christ ressuscité. La voiture arrive, qui porte avec elle la vie de tant d'êtres humains.

Le premier qui en descend, c'est le représentant de la Croix-Rouge. Mais à peine a-t-il mis pied à terre qu'il est enlevé, porté, acclamé par la multitude affamée. Le cœur se serre à ce spectacle...

La distribution a été faite de la façon la plus équitable et s'est terminée à 6 heures de l'après-midi. Le lendemain, tous les jours à pain étaient allumés. Avec la fumée qui s'échappait des cheminées, montaient au ciel les vœux de tous ceux que la Croix-Rouge a sauvés d'une mort certaine.

Hélas! tous les efforts de la Croix-Rouge, si méritoires soient-ils, ne sont que peu de chose en face d'une situation qui ne cesse d'empirer, à cause, notamment, de la mauvaise récolte de blé: rarement la saison a été aussi défavorable dans ce malheureux pays sur lequel le sort semble s'acharner. Sur 6.100.000 habitants, plus de la moitié devront être nourris au moyen de blé importé. Pourra-t-on en faire venir en suffisance? Le rapport estime que, pour sauver le peuple entier de la famine, il est indispensable d'augmenter les arrivages de légumes secs et de produits lactés.

Pour acquérir ces derniers et pour les transporter, pour soigner les malades, pour sauver les enfants qui dépérissent, il faut de l'argent, et il faut agir rapidement.

Nous l'avons déjà dit, mais on nous permettra de le répéter: les souffrances inévitables dont l'écho nous parvient devraient être soulagés de ceux qui sont les plus endurés; mais ce devoir d'humanité est plus impérieux encore quand il s'agit du peuple entier qui contracte une éternelle dette de reconnaissance. Ainsi que M. J. Delebecque l'écrit dans l'Action française, «l'Europe et l'Amérique sont engagées d'honneur à ne pas laisser périr la Grèce».

Et la Suisse doit continuer de collaborer à cette œuvre de sauvetage. Certes notre peuple a compris son devoir d'humanité; il a déjà fait beaucoup pour les enfants victimes de la guerre, mais la détresse des petits Grecs est sans pareille. Epargné comme il l'est par rapport à ceux qui souffrent vraiment, notre pays peut et doit faire davantage encore s'il veut prendre sa part des épreuves qui accablent presque tous les peuples.

Un magnifique exemple a été donné par l'Eglise nationale vaudoise, dont la campagne de «parrainages» destinés à venir en aide aux enfants grecs, a, en peu de temps, produit plus de 150.000 francs. Si dix cantons suisses faisaient à leur tour l'effort de l'Eglise vaudoise, on estime à la Croix-Rouge que le budget de toute l'action de secours aux enfants hellènes serait intégralement assuré.

Je n'en dirai pas davantage. Je connais les abonnés de ce journal, il en est peu, j'en suis sûr, que cet appel laissera indifférents.

A ALEXANDRIE

Parmi nos Sociétés...

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE Groupe d'Alexandrie

La première réunion du Groupe pour cette saison aura lieu JEUDI 22 OCTOBRE 1942 à 8 h. 30 p.m. au Cercle Suisse, à Chatby. Vous êtes priés d'y assister.

LE COMITE

SALLE DE FETES DU CERCLÉ SUISSE D'ALEXANDRIE

24, Rue Ambroise Rally - Chatby

LUNDI 26 OCTOBRE A 5 h. 30 p.m.

CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE

organisé par un groupe d'amateurs sous la direction de M. A. CORBO

PROGRAMME

1ère Partie

CORELLI: - VIII CONCERTO GROSSO (pour la nuit de Noël)

Vivace-Grave. - Allegro. - Adagio-Allegro.

Vivace-Pastorale.

HAENDEL - CONCERTO GROSSO No. 12 OP. 6 No. 1.

A tempo giusto. - Allegro. - Adagio. - Allegro. -

Allegro.

2ème Partie

BOCCHERINI: - CONCERTO en Si Bemol majeur pour Violoncelle Soliste M. Y. OUMOW

Allegro moderato. - Adagio. - Rondo.

BACH: - OUVERTURE en RE majeur.

Grave-Vivace. - Air (Andante). - Gavotte No. 1 et 2. -

Bourrée. - Gigue.

ENTREE LIBRE

N.B. - Nous attirons l'attention de nos lecteurs que ce Concert aura lieu le LUNDI 26 octobre et non le Samedi 24 octobre ainsi que précédemment annoncé.

GROUPE DE GYMNASTIQUE

SEANCES D'ENTRAINEMENT

Tous les Mercredis de 18-19 heures, au Cercle Suisse jusqu'à nouvel avis.

Pour tous renseignements s'adresser à M. S. Wichser. Tenue: short, maillot et souliers en toile.

Société Suisse d'Alexandrie

Il est rappelé aux membres fréquentant les réunions du Mercredi et désirant prendre part au souper, qu'il est indispensable qu'ils s'inscrivent au préalable auprès du gérant du Cercle, Mohamed, jusqu'à midi le même jour au plus tard, et ceci en vue de permettre de faire les arrangements nécessaires et d'éviter des déceptions.



COUPE - CHALLENGE

J. LANDERT

11ème ROUND 1942

JOUE A ALEXANDRIE

LE 3 OCTOBRE 1942

Nachklang aus Kairo

«Ihr lieben Alexandriner-habt Dank - und seid beruhigt - wir haben uns langsam vom Schrecken der Niederlage erholt! Es war ein wunderschönes Festgelangen in jeder Beziehung. So wie ihr uns empfangen, beherbergt und bewirte hobt-empfangt man nur liebe Freunde. Der Zweck des Anlasses - die beiden Kolonien einander näher zu bringen-wird «nadins» erreicht. Trotz unserer guten Vorbereitung war der Kampf für uns ein harter. Eure Kegelbahn birgt Geheimnisse in sich-die wir Kairiner noch nicht herausgekriegt haben-trotzdem die V. Kolonne vorher auf dem Platze rege war! Da wir uns wie bereits gesagt-von der Niederlage erholt haben, heisst es mit frischem Mute-an's Holz-wir müssen Mittel und Wege finden die dritte Runde-zu unseren gunsten entscheiden zu können-ist doch der Becher von Herr J. Landert zu schön-um ewig die Feuchtigkeit von Chatby aushalten zu können. Also frisch an's Werk-Ihr Kairiner kommt zahlreicher und regelmässiger zu den Kegel-Abenden (Dienstag-Mittwoch und Donnerstag) - damit wir nächsten Frühling in Kairo an Alexandriner-Freunden eine siegesbewusste Mannschaft entgegenstellen können. Wir müssen in Kairo einen Vorsprung von 700 Punkten herausrücken können-ansonst der Becher zum dritten und endgültigen Male in Alexandria verbleiben wird. Wir dürfen unserem lieben Spender des Bechers nicht zumuten-bei diesen schweren Zeiten-an den Ersatz-denken zu müssen. Also Ihr Kairiner-kegelt «Pfluscht i Sack» - dr Bächer, muss 1943 - nach Kairo - zum mindestä für n'äs Jahr-zur Luftänderig - was am Spänder sicher Freud mache wird. Nochmals herzlichsten Dank für alles - an Alle - und auf ein liebes Wiedersehen im Frühjahr 1943-in Kairo. WBS.

AU CAIRE

Parmi nos Sociétés...

SECTION SUISSE DE TIR, LE CAIRE

Match Légion Etrangère

v/ Section Suisse

Dimanche 11 Octobre 1942

Dimanche de Fête, à notre Stand du Vieux-Caire; notre Chef de Tir, une fois de plus, a réussi à organiser un match, et quel match: contre la Légion Etrangère.

Ils sont venus, les Légionnaires basanés et recuits, les casquettes blanches fleurissent, coiffant quelques grandes barbes traditionnelles on de longues moustaches à la gauloise. La clique joue ses marches les plus entraînantes: clairons, fifres et tambours y vont de tout leur coeur.

Le tir commence aux conditions habituelles: cibles anglaises à 300 m., 6 coups d'essai max., 3 passes de 7 coups, max. 105 points par tireur. Quatre groupes de 5 tireurs dans chaque camp. Les fusils tout neufs, Lee-Enfield à oeillette sont nouveaux pour tous. Il y aura des surprises quant à la hauteur des coups!...

A midi, arrêt du tir, déjeuner excellent et excellemment servi par de gentes dames sous la haute direction de l'ami Reinfrank. La clique joue sans se lasser, attendant son tour.

Résultats techniques:

Table with columns: LEGION, Groups, SECTION, Groups. It shows scores for various groups and sections, including a total score of 1163 points for the Legion and 1642 points for the Section.

Table with columns: LEGION, SECTION. It lists individual names and their scores, such as Col. Amilakvari with 79 points and Chaudet with 95 points.

AU BAR DU CERCLE

tous vos amis se réunissent le Vendredi soir. Les Mezzés y sont toujours délicieux... et la Bière bien glacée.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Aux Dames de la Colonie Suisse, Pendant toute la saison écoulée, les membres de notre Union et les dames de la Colonie se sont dépensées pour les diverses œuvres de la Croix-Rouge... et les travaux en vue de notre vente annuelle sont, de ce fait, restés au second plan.

D'un autre côté, avec l'augmentation constante du coût de la vie, les cas à secourir se multiplient de mois en mois, et nous nous devons, pour y faire face, faire un sérieux effort pour assurer le plein succès de notre vente du 5 décembre prochain.

Nous prions donc toutes les dames de la Colonie, de bien vouloir, avec leur bienveillance coutumière, nous aider, comme les années précédentes, à garnir nos comptoirs.

L'année dernière, quelques messieurs se mirent aimablement à notre disposition, soit en confectionnant des objets de leur choix, soit en nous aidant à organiser les jeux. Nous nous permettons également de faire appel à leur collaboration cette année.

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations.

Le Comité de l'Union des Dames Suisses

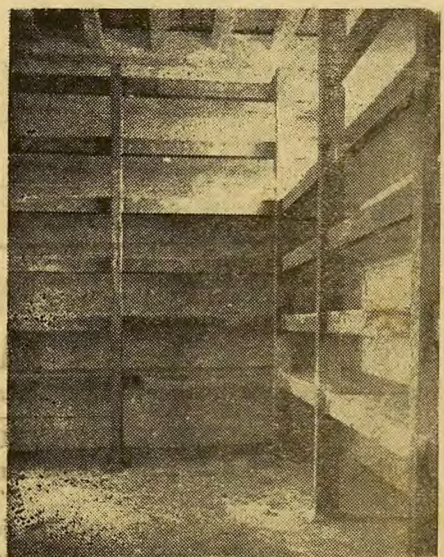
Prochaine séance: MARDI 3 NOVEMBRE, chez Madame Schwyzer.

N.B. - Les séances du mois de novembre auront lieu chaque semaine.

SPECO Travaux Spéciaux de Construction LE CAIRE

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE - PROJETS - EXPERTISES

- List of services: Travaux hydrauliques, naviaux et maritimes; Fondations; Béton et Béton armé dans toutes leurs applications; Travaux de protection contre: Infiltrations - Gaz et Liquides corrosifs - Chaleur - Son; Travaux au "Gunit" (projection de mortier à l'air comprimé); Injections de ciment; Reconstructions et rénovations.



Etagères de magasin en béton. Projet et exécution «Speco».

Services Divins



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 14, Rue de la Poste (Tél. 24249).

DIMANCHE 25 OCTOBRE 10 h. 15 a.m. Culte en français. Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 25 OCTOBRE 10 h. 15. Ecole du Dimanche. 11 h. - Culte: «EMOTIONS RELIGIEUSES».

Adresse de M. le Pasteur Ecuyer: 30, Rue Madabegh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199

PRECISIONS...

Au risque de transformer en bigame notre ami Schellenberg nous avons annoncé ses fiançailles avec Melle. Lily Brudérin. «Je crains beaucoup nous écrit-il de ne pouvoir pas donner suite à ces fiançailles, car je suis déjà marié et vis avec ma femme; je suis chrétien et ne me suis pas fait musulman pour pouvoir prendre seconde femme, la polygamie étant défendue; j'ai aussi passé 60 ans et atteint l'âge de raisons. Sans même demander à notre ami de bien vouloir partager les fleurs, les félicitations ainsi que les cadeaux dont il a certainement été comblé, nous nous bornons à lui envoyer nos excuses et nous hâtons d'annoncer qu'il s'agit non pas de ses fiançailles, mais bien de celles de son fils.

Dr. Ing. Chim. Henry Schellenberg qui habite Bâle.

Le texte exact du faire-part est le suivant: «Monsieur et Madame J. Schellenberg ont l'honneur de vous faire part des fiançailles de leur fils «HENRI avec Mademoiselle Lily «Brudérin». C'est donc au Dr. Ing. Chimiste Henri Schellenberg ainsi qu'à sa fiancée, que nous renouvelons en premier lieu nos vœux, sans toutefois oublier d'y associer leurs deux familles, notre ami Schellenberg en particulier.

HORAIRES D'HIVER

CABINET DE Me. G. SALERIAN Avocat à la Cour. Docteur en Droit et Licencié ès Sciences sociales de l'Université de Lausanne. Consultations: de 10 à 13 heures. Et sauf les samedis: de 16 à 17 h. 3, Rue Antoniadès, Tél. 29255 ALEXANDRIE

PETITES ANNONCES

GOUVERNANTE SUISSE

Excellente famille égyptienne ayant longuement vécu en Europe désire gouvernante suisse pour 3 enfants de 8 à 10 ans. S'adresser au «Journal Suisse».

ON DEMANDE NURSE pour nouveau né, de préférence Suisse, à partir de fin décembre. Adresser offre avec références et prétentions sous «Nurse» Journal Suisse, Alexandrie.



**BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)**  
**LONDON OFFICES:**  
 23, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2.  
 Oceanic House, 1, Cockspar Street, S.W. 1.  
**CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 — Capital Paid Up £4,975,500**  
 Reserve Fund £ 2,600,000  
 C. R. Alexandria No. 92  
**OVER 500 BRANCHES**  
 Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.  
**HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.**  
 BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.  
 The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.  
 AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

**CONFITURES GROPPI**

en pot de 1 lb. P.T.

Mastic	7
Oranges Marmelade	7
Fraises	8
Figues	7
Abricots	8
Dattes	7
Mangues	11
Kumquats	7
Gelée de Coings	10
Goyave (Gawafa)	6

EN VENTE CHEZ

**"GROPPI" & "A L'AMERICAIN"**  
 R.C. 166.

**IONIAN BANK LIMITED**

Fondée en 1839

Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2

Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000

Fonds de Réserve: £ 75,000

Succursales en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE  
 Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.

Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE

Toutes opérations de Banque. Caisse d'Épargne.  
 R. C. No. 574 — Alexandria.

FIRE, LIFE BURGLARY,  
 MOTOR CAR & INSURANCE  
**Guardian Assurance Company, Limited**  
 FIDELITY  
 National Guarantee & Suretyship Ass<sup>ns</sup>; Ltd.  
 Low Rates — Absolute Security  
 Claims Promptly and Liberally settled.

**HEWAT BRIDSON & NEWBY**

ALEXANDRIA: 6, Rue de l'Ancienne Bourse. Tel. 21224  
 CAIRO: 50, Sharia Kasr el Nil. Tel. 43005.

**Banque Belge et Internationale en Egypte**

Société Anonyme Egyptienne

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

R.C. Caïre No 39 — R.C. Alex. No 692

Capital souscrit... L.E. 1.000.000

Capital versé... L.E. 500.000

Siège Social au Caïre: 45, Rue Kasr El Nil

Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul

« Traite toutes opérations de Banque »

**LA CIBA MET A VOTRE DISPOSITION:**

- Pour la laine: Colorants Néolanes et Acides
- Pour le Colon et la Viscose: Colorants à la Cuve, Cibantines et Cibagènes Chlorantines lumière et directs
- Pour la rayonne acétate: Colorants Cibacéte
- Pour la teinture: Albatex, Ultravon
- Pour le finissage: Sapamine, Lyolix.

SOCIÉTÉ POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE À BÂLE (SUISSE)  
 Agence pour l'Égypte et le Soudan: A. Blesi & Co., Le Caïre, P. O. B. 257

**GORDON'S GIN**

**HOME INTERNATIONAL**  
**DES AMIES DE LA JEUNE FILLE**  
 Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita—ALEXANDRIE  
 PENSION POUR JEUNES FILLES  
 PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre  
 Proximité de la mer Tél. 28056, En ville  
 Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m.,  
 sauf le Jeudi et le Dimanche

Le coin du Sourire



**ZUM KEGELMACH KAIRO - ALEXANDRIEN**

Heiss war der Kampf, der Schweiss er rann in Stroemen  
 Am guten Willen hat es wahrlich nicht gefehlt.  
 Doch die «Voregengorge» brachte manchen Mann zum Stoehnen  
 Und die wirklich guten Schuesse waren rasch gezaehlt  
 Zum grossen Gleeck fuer Kairo's Farben  
 Schoss Kusler mit praeziser Hand  
 Auch René tat auf «Tutis» starten  
 Und Huber-Dusonchet, die spielten mit Verstand  
 Wo sind die Spitzenresultate unserer «Prominenten»  
 Mein lieber Schott, du habtest wirklich Pech  
 O, Georges wo war dein Schuss, ich mein, den Gutgelernten  
 Du habtest doch erst nach dem Match gezecht  
 Schau, Wolfer Paul mit deinem weichen Dichterherzen  
 Auch du hast uns sehr schwer enttaeuscht  
 Besing nun deinen Ruhm in schoengeformten Versen  
 Zum «Champion» hat's leider diesmal nicht gereicht  
 Dem blonden Albert kann man's am End verzeihen  
 Er sah zu oft ein holdes Angesicht  
 Doch nicht dem Klausur Fritz, der soll sein Ungesckick bereuen.  
 Sonst nehmen wir im naechsten Jahr den «Heirts» mit  
 Der zuckersuesse Otto verdient auch eine Ruege  
 Auch «Alois» war nicht einwandfrei  
 Und Siegrist, nein es war doch eine Luege  
 Sein Durchschnit war wie fader Brei  
 Die Hotelvertreter Kunz und Meyer  
 Sie hatten Pech im ganzen Spiele  
 Und Du «Schaagis» kehr nach Schluss der Feier  
 Beschaemt zurueck zur Knochenmuehle  
 Herr Albert Gmuer nur nicht verzagen  
 Im naechsten Jahr, wenn alles geht nach Wunsch  
 Wird dann der Kusler ganz gewiss geschlagen  
 Dann spielen Sie den letzten Trumf  
 Es fehlen nur noch zwei der Heldenjungen  
 S'ist Sartori und der Walter Tschanz  
 Denen ist die Meerluft in's Gemut gedrungen  
 Sie sind im Range fast am Schwanz  
 Kameraden, diese Kritik sie wird euch nuetzen  
 Denn jeder kennt jetzt seine Position  
 Wollt ihr den Landert-Coupe besitzen  
 Besteist euch hoechster Konzentration  
 Fuer dieses Jahr muessst ihr ihn jetzt vergessen  
 Zerdrueckt den Schmerz, es hat nicht sollen sein  
 Wir haben ihn nur kurze Zeit besessen  
 Das naechste Jahr, vielleicht, wird er dann unser sein  
 Etwas ist uns doch noch geblieben und fruedig denken wir daran  
 Die Erinnerung an feuchtroche Stunden  
 An treue Schweizergastfreundschaft im schoenen Chatby Stadion.  
 P.H.

**JACOT-DESCOMBES & Cie**

BUREAU TECHNIQUE

ALEXANDRIE, 12, Rue Sidi Metwalli — Tél. 27227  
 LE CAIRE, 21, Avenue Fouad Ier — Tél. 53959

**BROWN BOVERI** Machines et appareils électriques  
 Moteurs - Transformateurs - Soudure à l'Arc-Traction électrique-Centrales  
 Turbines à vapeur - Chaudières Velox

**SCHLIEREN** Ascenseurs - Monte-charge  
**LANDIS et GYR** Compteurs électriques

J. G. JACOT-DESCOMBES — Bureau d'Ingénieur-Conseil  
 Projets d'installations électriques, thermiques et frigorifiques.  
 Elaboration de devis - Expertises - Inspections - Surveillance.

**S. A. E. "PHAROS"**

Capital entièrement versé L.E. 25.000  
 R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul  
 Succursales: LE CAIRE — PORT-SAÏD — SUEZ.  
 Déménagements Locaux par Fourgons Capitonnés  
 Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)  
 Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde  
 Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

**VOTRE VOITURE DOIT POUVOIR DURER AUTANT QUE LA GUERRE ?**

1939  
1940  
1941  
1942

Employez de préférence

**Macdonald's**



Special Soda Water  
 Makes a Good Drink Taste Better  
 MACDONALD'S MINERAL WATERS  
 3, Sharia Cattaoui, Tel. 59270, CAIRO.

**CHRISTO CASSIMIS**



**LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS**

R.C. Alex. No. 18143

**IMPRIMERIE WAHBA**

31, Rue Fouad Ier, 31  
 LE CAIRE  
 Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRESSES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

Pour les jours sans viande n'oubliez pas de commander votre tarte aux oignons ou au fromage

chez **E. Flückiger**

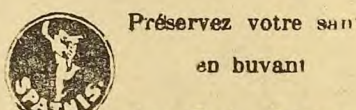
MAISON SUISSE  
 12, Rue Photios  
 ALEXANDRIE  
 Tél.: No. 223-23

**MONTRES DE QUALITE**

chez **O. DUSONCHET & FILS**  
 2, Av. Fouad Ier, LE CAIRE  
 Maison suisse fondée en 1896

**CONFISERIE — TEA-ROOM BAR**

**JEAN LOQUES**  
 Rue Soliman Pacha, Le Caïre  
 Service à domicile.



Préservez votre santé en buvant  
 Les Eaux Gaseuses  
 Marque déposée **N. SPATHIS**  
 La boisson saine et rafraichissante par excellence

**BANQUE OTTOMANE**

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 6.000.000  
 RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:  
 ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA — MINTEH — PORT-SAÏD — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK

Agences dans toutes les Principales villes de:  
 TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN  
 PALESTINE — TRANSJORDANIE

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque  
 R.C. Alexandria 143

**POUDRE SUISSE**

née en 1909

Saison 1<sup>re</sup> Août au 31 Juillet

et durant toute l'année

**Beauté et santé de la Peau**

Weiser Chemical Laboratory.

Weiser's Pharmacy: 12, Avenue Fouad Ier, Le Caïre.

et toutes pharmacies et drogueries importantes de l'Égypte.

**LES MALADIES CONTAGIEUSES**

sont ordinairement transmises par les insectes.

Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.

**RAMTOX**

Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le

**SUN TAN OIL « VICTORY »**

Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvériser avec du

**GOLDEN 90**

Tous ces produits sont offerts par la

Société du Naphte S.A.

**A. I. MANTACHEFF & CIE.**

**DISQUES-GRAMOS-RADIOS**



chez: **VOGEL & Co.**

LE CAIRE :

16, Sh. Adly Pacha

ALEXANDRIE :

28, Rue Chérif Pacha

**Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz**

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200  
 1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P... 90  
 CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730  
 1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55

**LEBON & Cie.**

Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE

La **"Winterthour"**

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents

En-reprise privée régie par la loi No. 92 de 1939. Enregistrée sub.No. 17

pratique en Égypte les assurances suivantes:

- Assurance individuelle contre les accidents pour adultes et enfants,
- Assurance collective contre les accidents,
- Assurance ouvrière,
- Assurance contre les accidents pour voyages,
- Assurance contre la responsabilité civile des chefs d'entreprises, industries, ou commerce,
- Assurance contre la responsabilité civile professionnelle des médecins, chirurgiens, dentistes, vétérinaires et pharmaciens,
- Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'immeubles et ascenseurs,
- Assurance contre la responsabilité civile résultant de l'exercice de sports,
- Assurance contre le vol.

Le capital social est de 25 millions de francs suisses (dont 60% soit 15 millions de francs versés).  
 Les fonds de réserves, à fin 1939, atteignent un chiffre de plus de 154 millions de francs suisses.

Agents Généraux pour l'Égypte: **REINHART & Co.**

Alexandrie: 7, Rue Adib  
 B. P. 997 - Tél. 22439 e 24797 R. C. No. 48

Agence au Caïre: 41, Sharia Madabegh  
 B. P. 1999 - Tél. 44644 R. C. No. 10332